

Si la Joconde est incontestablement la vedette du musée du Louvre, la Victoire de Samothrace, toutes ailes déployées à plus de trois mètres du sol, en est une autre. Pour preuve, elle avait les honneurs du timbre dès 1937, alors que la protégée du grand Léonard a dû patienter jusqu'en 1999. Mais saviez-vous que cette émission devait avoir un tout autre destin ?

La Victoire de



L'entier non transformé

Tandis que chacun s'affaire aux préparatifs de la grande exposition internationale de 1937, celle qui va faire de Paris une capitale mondiale l'espace de quelques mois, la direction des Musées nationaux décide de profiter de la prochaine arrivée à Paris de millions de visiteurs pour se promouvoir.

En prenant contact avec l'administration des Postes, elle demande s'il ne serait pas possible de faire éditer des cartes « affranchies à l'extraordinaire » avec un timbre reproduisant un des fleurons de l'art antique, la *Victoire de Samothrace*. Le choix de cette statue n'est pas innocent : tout d'abord l'œuvre est célèbre et connue dans le monde entier, par ailleurs, la reproduction, sur timbre-poste, d'œuvres peintes, comme la *Joconde*, par exemple, n'est pas encore envisagée compte tenu des limites techniques des moyens d'impression de l'époque qui permettent l'utilisation d'une seule couleur, éventuellement deux.

Le ministre a donné son accord. En fait, il s'agit de réaliser des cartes postales

comme les différentes séries émises en 1935 (Vues de Paris, Conciergerie, etc.). Mais l'Exploitation postale a décidé d'innover : les cartes seront certes réalisées par un imprimeur privé, mais le timbre, lui, sera gravé en taille-douce et imprimé par les soins de l'Atelier. Le projet consiste à imprimer un million de cartes postales réparties en une vingtaine de vues différentes.

Si toutes les parties se sont mises d'accord sur le projet, la Poste, la direction des Musées et l'imprimeur des cartes, la maison Crété, il semble toutefois que les contraintes techniques n'aient pas été respectées. La note du directeur de l'Exploitation postale adressée au ministre après la visite de l'imprimeur des cartes postales est particulièrement éloquent : « ... Pour éviter tout incident, un représentant de la maison Crété est venu sur place examiner l'outillage de nos Ateliers, et il avait été convenu que la maison d'édition nous remettrait ses cartes en bobines, puisqu'aussi bien l'Atelier ne dispose pour la taille-douce, que des presses rotatives utilisées pour la fabrication des timbres-poste. Or, je suis avisé, qu'en dépit des accords

intervenues, la maison Crété a fabriqué ses cartes sur des presses à plat, et ne peut remettre que des planches de 36 cartes chacune, dépassant au surplus le gabarit de nos rotatives. Il est, dès lors, matériellement impossible de donner suite au projet envisagé... ».

Tout cela est d'autant plus rageant que le timbre est prêt ; le poinçon gravé par Antonin Delzers a donné d'excellents résultats même sur le papier plus épais des cartes postales.

Le directeur de l'Exploitation postale envisage alors d'autres options comme utiliser l'impression à plat.

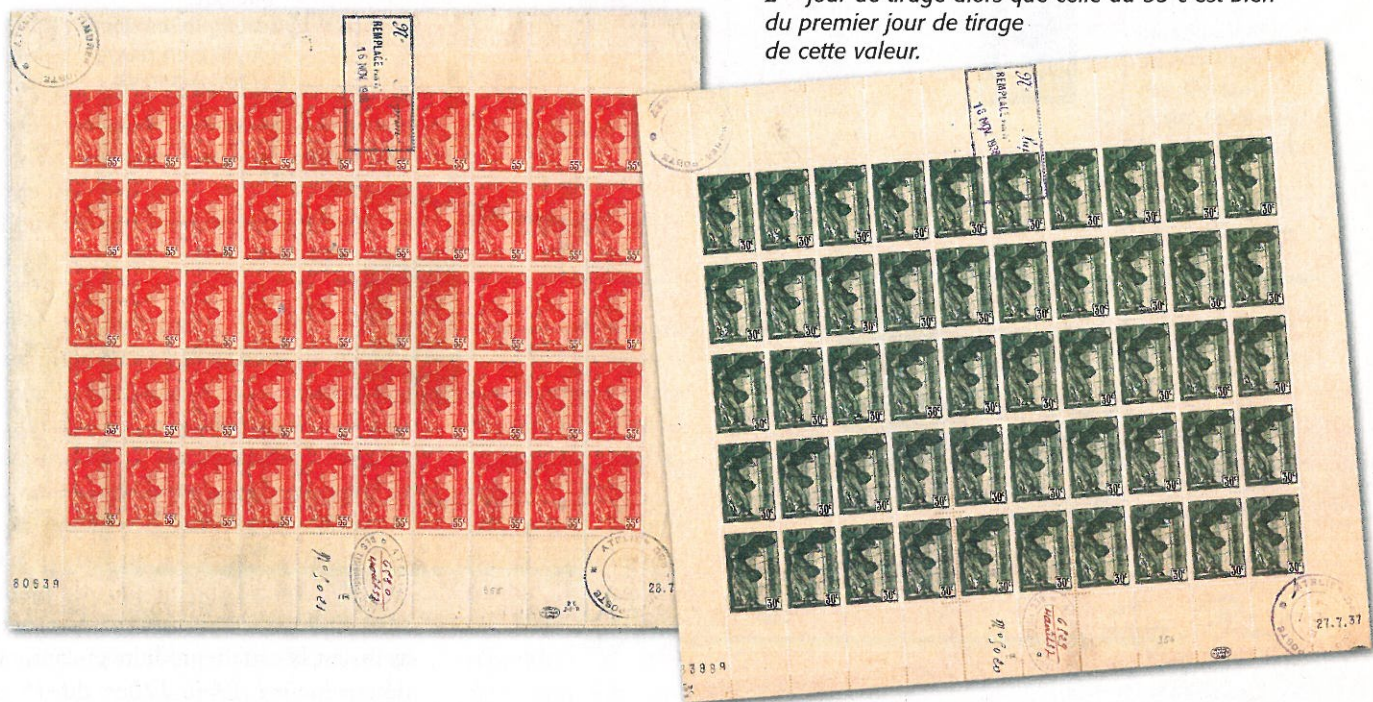
Malheureusement pour lui, l'outillage de l'Atelier se limite à une seule machine utilisée pour l'impression des épreuves d'Atelier et des épreuves de luxe dont le débit n'est que d'une centaine d'exemplaires par jour !

Choisir un autre mode d'impression pour le timbre comme l'héliogravure par exemple ? L'imprimeur Crété a réalisé quelques essais en offset : « ...les résultats sont du plus médiocre effet (voir pièce jointe) [NDLR : le musée de La Poste ne semble pas posséder cet essai] et il ne me

Samothrace

Les « bonnes feuilles » des Samothrace conservées au Musée. Celle du timbre vert comporte la date du 2^{ème} jour de tirage alors que celle du 55 c est bien du premier jour de tirage de cette valeur.

© Collection du musée de La Poste



paraît pas possible, pour le maintien du bon renom de nos Ateliers, d'adopter cet expédient. »

Les musées auront des pseudo-entiers

C'est l'administrateur du musée du Louvre, M. Hué et son expert-conseil, M. Manuel qui trouvent la solution : ne serait-il pas possible d'émettre une série de timbres « Samothrace » suivant le procédé habituel et d'en réserver la vente au seul musée du Louvre ? Ce dernier affranchirait à l'avance « ... à 20, 30 ou 40 c. les cartes de propagande qu'il a fait imprimer, et il livrerait bien entendu au public autant de cartes affranchies qu'il en serait demandé. »

Le directeur accueille favorablement cette suggestion et demande approbation à son ministre : « ... sans doute le fait de donner à l'Administration des Musées nationales l'exclusivité d'un timbre-poste constitue une nouveauté, mais, outre qu'il s'agit d'un établissement public, aucune spéculation n'est possible, puisqu'aussi les cartes affranchies au moyen de la figurine en question seront offertes au public en nombre illimité et dans un local où les visiteurs ont accès gratuitement. »

Et le ministre donne son accord. Il est ensuite convenu que la « série » se limitera à deux timbres dont les valeurs faciales à 30 et 55 c correspondront à deux tarifs d'affranchissement des cartes postales du régime intérieur et franco-colonial. La note qui est expédiée aux directions postales précise que les figurines « peuvent servir pour tous autres affranchissements dans les relations internationales que dans le régime intérieur, étant entendu que l'affranchissement

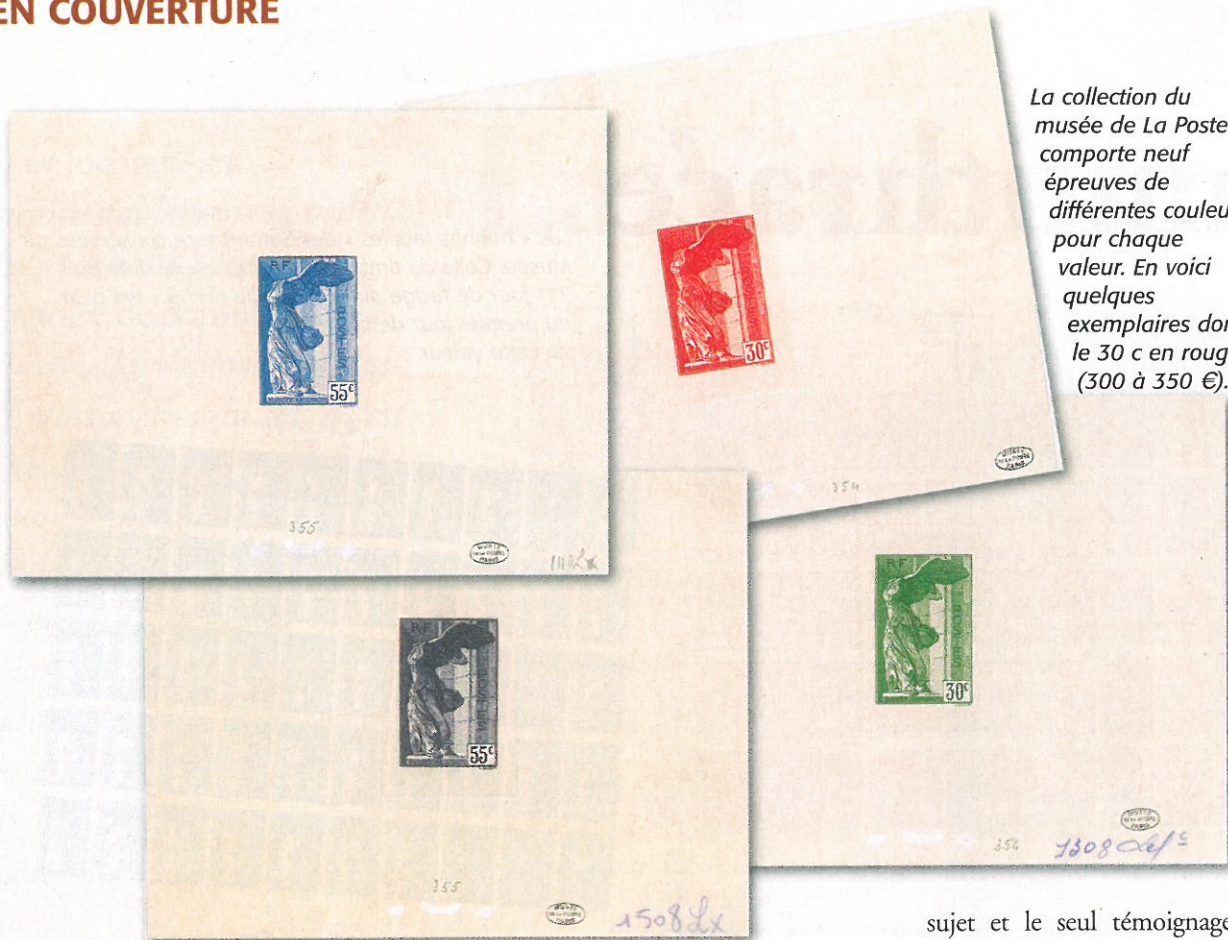
des objets devra éventuellement être complété à due concurrence de la taxe exigible selon le cas. »

Une vente en totale exclusivité

Imprimés à partir du 26 juillet, les deux Samothrace attendent le feu vert définitif pour être mis en vente. L'administration réfléchit à la façon dont vont être commercialisés les timbres. Tout se débloque véritablement à partir du 11 août, jour où l'on décide la création d'une « recette auxiliaire à gérance gratuite et à attributions limitées » à installer à l'intérieur du musée du Louvre. « Cet établissement postal ne participera qu'à la vente de figurines spéciales et à leur oblitération » précise la note du ministre et c'est tout dire des activités postales extrêmement restreintes de ce bureau qui sera équipé du matériel oblitérant adéquat : un timbre à date (c'est l'administration des Musées nationaux qui serait rendue responsable de l'usage abusif qui pourrait en être fait) et une machine à timbrer « Daguin » munie d'un timbre à date portant la légende « Paris / Musée du Louvre ». Ce timbre à date, souligne la note, bénéficie d'une forme circulaire et non hexagonale. ●●●



Il n'existe qu'une seule maquette du timbre Samothrace. Fort bien réussie, elle a été immédiatement acceptée (© Musée de la Poste).



La collection du musée de La Poste comporte neuf épreuves de différentes couleurs pour chaque valeur. En voici quelques exemplaires dont le 30 c en rouge (300 à 350 €).

Des timbres qui ne sont pas vendus par le service postal

●●● le comme habituellement prévue pour les recettes auxiliaires. Les conditions de vente des timbres sont également rigoureusement précisées : « ...Ces timbres seront exclusivement réservés au service précité [NDLR : le service commercial du musée du Louvre], qui en assurera seul la vente : en consé-

quence, aucun exemplaire des vignettes dont il s'agit ne devra être mis à la disposition d'un bureau ou d'un guichet quelconque autre que la recette auxiliaire spéciale du musée du Louvre.

Les vignettes ne devront, du reste, en aucun cas, être vendues isolément : elles seront apposées par les soins du service consommateur sur les cartes postales éditées par le Musée et vendues avec ces cartes, à un prix global comprenant le prix de la carte et le montant de l'affranchissement dont elle aura été préalablement revêtue. »

Pour finir, tout doit être fin prêt pour le 13 août 1937, veille de l'inauguration de la manifestation, jour où la Poste diffuse le communiqué de presse annonçant la vente le jour même des deux *Samothrace*. Mais tout porte à croire que le petit bureau de poste du Louvre n'a pas fonctionné ce jour-là, ni d'ailleurs le lendemain... En effet, et jusqu'à ce jour, aucune carte affranchie avec un *Samothrace* n'a été trouvée oblitérée du 13, du 14 et même du 15 ! Les archives conservées au musée de La Poste sont muettes sur ce

sujet et le seul témoignage que nous ayons est la carte reproduite ci-contre et découverte en 1990. Datée du 15 et postée le lendemain au bureau de la rue Hippolyte-Lebas à Paris, elle nous dit qu'il y avait foule au Musée pour acheter les « cartes postales affranchies ». Faut-il en déduire que l'installation du petit bureau dans le Musée a demandé plus de temps que prévu, que le collage des timbres sur les cartes a demandé, lui aussi, du temps, que l'initiation du personnel du Musée aux pratiques postales a nécessité de nombreuses heures, que la livraison du matériel oblitérant, demandée on l'a vu au dernier moment, ne s'est pas effectuée en temps et en heure ? Quelle que soit la cause réelle du retard, celui-ci est bien réel et, jusqu'à preuve du contraire, nous admettrons que le premier jour de vente des *Samothrace* est vraisemblablement le 15 août 1937 et non pas le 20 comme il a été souvent admis par les catalogues.

Les ennuis commencent

Désintéressée, on le voit bien, la Poste n'a toutefois pas mesuré les problèmes que vont susciter ces conditions de vente tout aussi nouvelles qu'exceptionnelles mais aussi très restrictives. Le milieu philatélique, concerné au premier chef puisqu'il n'a pas d'autre possibilité que d'acquérir des timbres collés, va se charger de lui rappeler. Quelques jours après la mise en

Voici sans doute la pièce la plus rare parmi les *Samothrace* : le 30 c imprimé en rouge. Connue à une dizaine d'exemplaires, cette erreur de couleur vaut entre 15 000 et 30 000 €. On connaît un coin daté du 26.6.42 (vendu plus de 28 500 € chez Roumet en 1990).



vente des « cartes affranchies », des courriers, émanant de négociants, de collectionneurs, de chambres syndicales, d'experts et autres associations philatéliques, et même d'un sénateur, affluent sur le bureau du ministre qui décide de ne pas y répondre immédiatement. Début septembre, c'est le directeur régional de Paris qui lui fait part d'une demande de 5 000 paires de *Samothrace* à livrer « en feuilles originales et les cartes postales illustrées séparément. »

Cette demande étant contraire aux dispositions de la fameuse note n° 972/37C du 13 août, le directeur demande toutefois si, à titre exceptionnel, il ne serait pas possible de satisfaire cette commande. La réponse du ministère est sans ambiguïté : « *Faites savoir à M. ... que les timbres ne sont pas vendus par le service postal mais par le service commercial du musée du Louvre.* »

La presse philatélique, bien évidemment, se fait le porte-parole des exigences des philatélistes et critique fortement l'organisation du bureau auxiliaire du Musée. L'administration devrait prendre elle-même la gestion de la vente car elle est « *réellement la seule qualifiée* » pour ce travail. Manifestement, le personnel du Musée n'est pas du tout à la hauteur : il faut des heures d'attente pour obtenir des cartes et parfois, on ne peut obtenir qu'un seul des deux timbres. Les visiteurs se plaignent de

© Collection du musée de La Poste

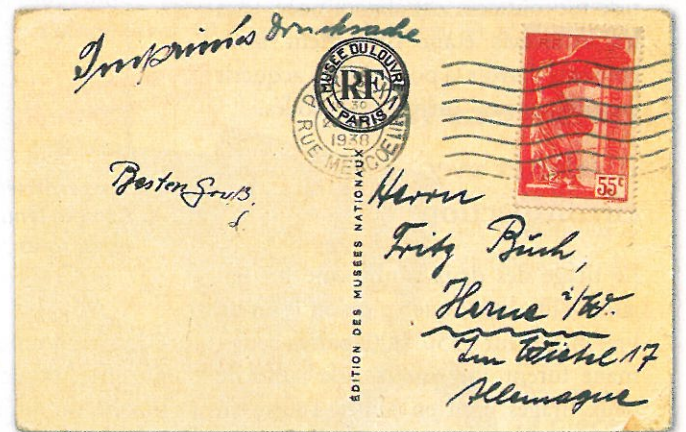


Il existe également des épreuves de luxe de chaque timbre. La mention « *Atelier de Fabrication des Timbres-Poste. Paris* » est imprimée, dans la couleur du timbre, dans le bas à droite de l'épreuve.

devoir revenir le lendemain pour tenter d'obtenir satisfaction...

Finalement, le tollé est tel que, fin septembre, le ministre se décide enfin à répondre à tous ceux qui lui ont écrit. Chacun recevra sensiblement la même lettre. Dans les vingt premières lignes, le ministre donne la justification de cette émission de timbres réservés à « *des fins d'affranchissement et non à la satisfaction des collectionneurs* » lesquels ont d'ailleurs tout loisir de se les procurer dans « *les conditions arrêtées de concert entre mon Administration et celles des Musées nationaux* ».

La fin est toutefois plus intéressante et personnalisée pour chaque interlocuteur. Ainsi le président de l'Association philatélique champenoise, peut-il lire



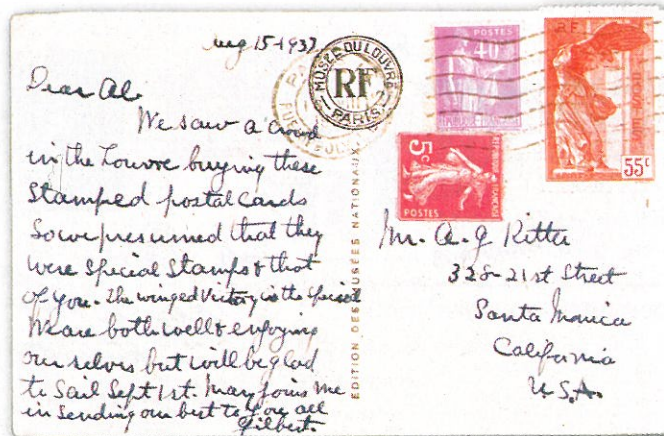
que « *mon Administration examine la possibilité d'autoriser le service intéressé à effectuer cette vente simultanée sans apposition préalable des vignettes sur les cartes ; mais cette modification des conditions actuelles de vente ne pourra être appliquée que dans un délai de trois semaines environ.* »

Ces trois semaines nous amènent vers le milieu du mois d'octobre où, bien que le ministre se soit engagé, les conditions de vente demeurent inchangées. ●●●

La statue et le graveur

Cette superbe statue de marbre mesurant de 3,28 mètres de hauteur a été mise à jour sur l'île de Samothrace par Charles Champoiseau en 1863. Constituée d'une centaine de morceaux (ses bras et sa tête n'ont pas été retrouvés), elle était dressée à la proue d'un navire et commémore une victoire navale de Démétrios 1^{er} Poliorcète au II^e siècle avant J.C.

Artiste peintre, graveur, illustrateur, Antonin Delzers a réalisé une trentaine de timbres pour la France. Grand Prix de Rome en 1900, il a été professeur à l'école Polytechnique. Il est décédé en 1943 à l'âge de 68 ans à Castelsarrazin, sa ville natale où une rue porte son nom.



Cette carte sur laquelle figure un 55 c oblitéré du 16.08.1937 est, à ce jour, la première date d'utilisation connue.

●●● Ce n'est que quelques jours après le 18 novembre, date à laquelle le directeur de l'Exploitation postale et M. Hué, administrateur du Musée, se rencontrent pour discuter du problème que la décision est prise de vendre timbres et cartes postales séparément. Le public pourra acquérir cartes et timbres conditionnés dans des enveloppes transparentes ; quant aux négociants, ils prendront directement accord avec le service commercial du Musée.

Il y aura bien encore quelques réclamations à propos de ce que l'on appelait à l'époque la « carte forcée », c'est-à-dire l'obligation d'acheter des cartes avec les timbres. Mais cette dernière revendication fut toutefois vite abandonnée, tous les intéressés étant finalement assez contents d'avoir la possibilité d'acquérir ces timbres sans qu'ils soient collés.

A acheter avec circonspection

Le tirage des deux timbres ne fut pas aussi « illimité » que ce qu'on a pu en lire plus haut. 150 000 paires seulement furent imprimées à la suite de deux tirages, l'un en juillet, l'autre en septembre 1938. Ce faible chiffre explique bien sûr les cotations intéressantes dont bénéficient ces deux figurines qui seront retirées de la vente officiellement le 16 novembre 1938 soit plus d'un an après leur mise en vente. Il est même certain qu'il n'en restait plus une seule à vendre encore ce jour-là ! Plus de soixante ans après leur émission, les deux *Samothrace* sont toujours recherchés. Il convient toutefois de recommander la prudence aux lecteurs désireux de s'offrir ces deux timbres :

Les dates de tirage

30 c vert

1^{er} tirage : les 26 et 27 juillet 1937. Ce tirage comporte les erreurs 26 et 27.7.42.
2^e tirage : 19 juillet 1937.

55 c rouge

1^{er} tirage : les 28 et 29 juillet 1937.
2^e tirage : 16 septembre 1937.



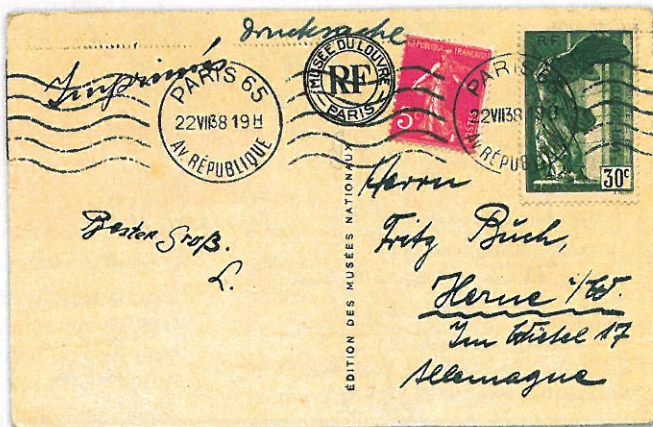
Compte tenu de leurs conditions de vente, les coins datés de Samothrace sont assez rares ; la cote, identique pour les deux timbres, dépasse les 600 €.

- Les regommés sont assez nombreux. En effet, beaucoup de collectionneurs les ont, du moins au début, décollés de leurs cartes. Les non gommés n'étant pas spécialement prisés, nombre d'exemplaires ont été regommés.
- Les neufs sans charnière sont rares. Même s'ils n'ont pu être commercialisés qu'à partir du mois de novembre 1937, les *Samothrace* détachés vendus aux collectionneurs ont été placés dans des albums où les timbres étaient fixés avec des charnières. De fait, les timbres vierges de toute charnière sont fort peu nombreux aujourd'hui... et à faire examiner par un

expert pour en assurer l'authenticité. - Il existe également de fausses oblitérations apposées soit sur des cartes style « maximum » (où les timbres sont collés du côté vue, ce qui ne se faisait pas au début de la vente) soit sur des cartes d'origine. Retenez également qu'il existe deux types d'oblitération, l'une mécanique (reconnaissable à son inclinaison), l'autre manuelle. Lorsque vous saurez également qu'une paire de *Samothrace* neuve, et sans charnière, cote entre 250 et 340 € contre environ la moitié pour des exemplaires avec charnières ; qu'il faut compter environ 90 € pour les deux exemplaires oblitérés (110 € l'unité sur carte postale du Louvre) ; que l'on ne connaît quasiment pas ces timbres utilisés sur lettres, on vous aura quasiment tout dit sur ces timbres mythiques de la période semi-moderne.

Michel Melot

Presque un an après leur mise en vente et malgré leur faible tirage, il reste encore des *Samothrace*.



Sources, bibliographie et iconographie

- Musée de la Poste : dossiers d'émission des timbres-poste.
- *Le Patrimoine du Timbre-Poste français* (Editions Flohic)
- *Catalogue Marianne*
- *Timbroscopie*, mars 1987, avril 1989 et mars 1990.
- Bertrand Sinais.